

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 mars 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 61 de l'ordre du jour
Consolidation et pérennisation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-douzième année

**Lettre datée du 8 mars 2017, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République populaire
démocratique de Corée auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une réponse faite le 8 mars 2017 par un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée concernant la condamnation, par les États-Unis et leurs vassaux, de l'essai de tir de missile balistique auquel a procédé l'Armée populaire coréenne (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 61 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) **Ja Song Nam**



**Annexe à la lettre datée du 8 mars 2017 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République populaire démocratique de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Réponse faite le 8 mars 2017 par un porte-parole du Ministère
des affaires étrangères de la République populaire démocratique
de Corée à une question posée par l'Agence centrale de presse
coréenne concernant la condamnation, par les États-Unis et
leurs vassaux, de l'essai de tir de missile balistique auquel
a procédé l'Armée populaire coréenne**

L'essai de tir de missile balistique auquel ont procédé les unités d'artillerie Hwasong de la force stratégique de l'Armée populaire coréenne était cette fois un tir de routine destiné à mettre résolument fin aux provocations irresponsables et belliqueuses auxquelles se livrent de plus en plus ouvertement les États-Unis et d'autres forces hostiles, et à défendre honorablement la sécurité du pays et de la nation.

Les États-Unis et les forces fantoches sud-coréennes ont entrepris des manœuvres militaires conjointes visant à lancer une frappe nucléaire préventive contre la République populaire démocratique de Corée, poussant la péninsule au bord de la guerre nucléaire.

Il relève du droit à la légitime défense de tout État souverain de maintenir un niveau d'alerte élevé, comme l'exige la triste situation de menace imminente de guerre ouverte dans laquelle nous nous trouvons, et de rassembler par tous les moyens une puissante force de dissuasion afin d'anéantir sans pitié les agresseurs.

Néanmoins, se préparant ouvertement à une véritable guerre, les États-Unis et d'autres forces hostiles procèdent à des essais en vue de lancer une frappe nucléaire préventive contre la République populaire démocratique de Corée et mobilisent de très nombreux moyens stratégiques et contingents.

Ils ont laissé le Conseil de sécurité publier une déclaration à la presse dans laquelle l'exercice de routine fait par l'Armée populaire coréenne est qualifié de « menace ». C'est tout aussi malhonnête que si un voleur criait lui-même « Au voleur! ».

La République populaire démocratique de Corée rejette catégoriquement la déclaration à la presse du Conseil de sécurité, dont le contenu constitue une violation flagrante du droit d'un État souverain à la légitime défense.

La communauté internationale impartiale convient à l'unanimité que les exercices de préparation à une guerre nucléaire, d'une ampleur encore jamais vue, effectués par les États-Unis, de connivence avec les forces fantoches sud-coréennes, sont la véritable raison qui a poussé la République populaire démocratique de Corée à prendre les mesures les plus drastiques qui soient.

La République populaire démocratique de Corée a déjà fait remarquer à plusieurs reprises que les manœuvres militaires conjointes étaient potentiellement dangereuses, car elles étaient susceptibles de réduire à néant la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et d'exacerber les tensions régionales. Le pays a donc

une fois encore déposé une plainte auprès du Conseil de sécurité contre ces jeux de guerre.

La manière dont le Conseil de sécurité traitera cette plainte et réagira face aux manœuvres mal intentionnées des États-Unis et de ses vassaux sera l'occasion pour lui de montrer à la communauté internationale s'il se considère ou non garant de la paix et de la sécurité mondiales.

Comme il a déjà été précisé, l'Armée populaire coréenne, avec ses missiles Hwasong, des roquettes invincibles équipées de têtes nucléaires, réduira en cendres les bases d'où partent les agressions et les provocations à son encontre, et défendra sans faillir la sécurité du pays et le bonheur de ses habitants si les États-Unis et les forces fantoches sud-coréennes viennent à tirer, ne serait-ce qu'une seule balle, dans la direction de la République populaire démocratique de Corée.

La République populaire démocratique de Corée ne manquera pas de préserver la paix et la sécurité de son territoire par ses propres moyens et de contribuer également à protéger la paix et la sécurité mondiales.
